



Aux contribuables de la MRC du Granit

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE
LA MRC DU GRANIT RÉVISÉ 2022-2029**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, conformément aux dispositions de l'article 53.20.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, que le « RÈGLEMENT NO 2022-13 VISANT À ADOPTER LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2022-2029 DE LA MRC DU GRANIT » a été adopté lors de la séance du conseil des maires du 23 novembre 2022 et que le PGMR RÉVISÉ 2022-2029 est par conséquent entré en vigueur ce même jour.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce règlement en consultant le site Internet de la MRC du Granit au lien suivant : <https://www.mrcgranit.qc.ca/fr/documents-et-publications/environnement/> sous la rubrique Documents et publications/Environnement.

Donné à Lac-Mégantic, ce 25 novembre 2022.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière